CANTAL

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°15-2023-120

PUBLIÉ LE 25 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

15_DDFIP - Direction départementale des Finances Publiques du Cantal /
15-2023-09-22-00001 - Délégation de signature au responsable du SDIF (1 page) Page 3

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Direction départementale des Finances publiques du Cantal.
39 rue des Carmes- 15012 Aurillac Cedex

Décision de délégation de signature au responsable du Service départemental des Impôts Fonciers d'Aurillac

Le Directeur départemental des Finances publiques du Cantal par intérim,

Vu l'article L 255 A du livre des procédures fiscales ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté de M. le Ministre de l'Économie, des finances, et de la souveraineté industrielle et numérique en date du 19 juillet 2023, chargeant M. Xavier DENY, Administrateur de l'État du grade transitoire, Directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Loire, de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques du Cantal à compter du 16 août 2023, en qualité de responsable des services fiscaux du Cantal,

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donné, à Mme Jacqueline DAVID, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques classe normale, responsable du SDIF d'Aurillac, pour liquider et émettre les titres de perception mentionnés à l'article L.255 A du livre des procédures fiscales.

Article 2 : Les dispositions de la présente décision prennent effet au 22 septembre 2023.

Article 3 : La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Cantal.

Aurillac, le 22 septembre 2023.

L'Administrateur de l'État, Directeur Départemental des Finances Publiques du Cantal par intérim,

signé

Xavier DENY